

Depuis 2017, HRO a pour mission d'observer, documenter et dénoncer les violences d'État quotidiennes perpétrées à l'encontre des personnes en situation d'exil à la frontière franco-britannique\*. Les entraves aux observations étant nombreuses, ces chiffres sont à prendre comme un extrême minima.

## Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels :



Au moins **8 expulsions de 5 lieux de vie informels**



Au moins **39 tentes** saisies



Au moins **4 arrestations**



Présence de **bus** emmenant les personnes dans des centres loin de la frontière

## Les faits d'intimidation et/ou violences subis par les personnes exilées et enregistrés par HRO :

- **Entre le 7 et le 15 janvier**, les forces de l'ordre ont **expulsé les habitant.e.s d'au moins 4 lieux de vie alors que le plan grand froid était actif**. Le plan grand froid est un dispositif d'hébergement d'urgence déclenché par l'État lorsque les températures descendent très bas. Il est accessible aux personnes exilées, mais toutes ne s'y rendent pas faute d'information suffisante, de place ou ne le souhaitent pas. **Des équipes de nettoyage ont détruit les abris et jeté les affaires des habitant.e.s**, parfois à l'aide d'une pelleuse, les privant d'un matériel essentiel pour faire face aux conditions météo hivernales.
- Le **7 janvier**, au moins **3 arrestations** ont été observées pendant l'expulsion.
- Le **7 janvier**, l'équipe d'Utopia 56 présente lors de l'expulsion a noté que **plusieurs arbres, ainsi que des lieux de vie ont été détruits pendant l'expulsion**. Cette pratique vise à rendre plus difficile ou empêcher la réinstallation après l'expulsion, et contribue à les épuiser physiquement, comme psychologiquement. De plus, des personnes expulsées rapportent avoir été **gazées** lors de l'expulsion.
- Le **27 janvier**, HRO reçoit une vidéo prise à la suite d'une expulsion montrant **le lieu de vie expulsé saccagé, avec des affaires laissées éparpillées après le passage de la société de nettoyage**. Encore une fois, ces sociétés n'ont pas pour but de "nettoyer" les lieux de vie, mais bien de les rendre inhabitables, et de détruire les affaires des personnes exilées.



Photo : @elio\_j

En janvier, **au moins 3 opérations d'expulsions se sont faites de manière "sauvage"**, c'est à dire sans le convoi usuel, une fois par la Police Municipale, et à des horaires inhabituels comme le soir, ou dans l'après-midi. Il est probable que celles-ci aient été menées par des agents de police sans fondement légal. Des habitant.e.s de ces lieux ont témoigné aux associations le vol et/ou la destruction de leurs biens personnels, notamment leurs tentes et abris. Cela montre que le harcèlement à l'encontre des personnes exilées est **incessant** et injustifié.

## Les faits d'intimidations et/ou d'entraves subis et enregistrés par HRO et les autres associations :

- **Le 14 janvier**, durant une expulsion, l'équipe HRO sur place subit 3 contrôles d'identité différents. **Les 7 et 27 janvier**, ce sont des membres d'Utopia 56 et de Help 4 Dunkerque qui sont contrôlés par des policiers en marge d'une expulsion. Ces contrôles sont une manière pour les forces de l'ordre **d'intimider les observateur.ice.s et plus largement, les personnes venant en soutien aux personnes exilées.**
- L'expulsion du **14 janvier** a été particulièrement violente pour les membres de HRO. **Les observatrices d'HRO se sont faites pousser puis crier dessus par un commandant de police** alors qu'elles se dirigeaient vers l'endroit demandé.
- Ensuite, l'équipe en voiture est **suivie par un véhicule de police**. Suivre HRO en voiture pendant ses déplacements est une forme d'intimidation récurrente employée par la police.
- Enfin, pendant une interaction avec un policier, **ce dernier met sa main devant la caméra** d'une observatrice pour entraver l'enregistrement et l'empêcher de le filmer. Pourtant, en vertu de la **circulaire n°2008-8433 de la Direction Générale de la Police Nationale**, il est autorisé de filmer les forces de l'ordre durant l'exercice de leurs fonctions.



Photo : @elio\_j

